

Affaires juridiques

CLR/n°15-272

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 1^{er} juin 2015**

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Laurent Brunereau ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; Mme Martine Courtois ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Marc Desmet ; Mme Isabelle Laffez ; M. Antoine Layere ; M. Victor Perot-Guillaume ; Mme Véronique Robert ; M. Benoît Wolf.

Ont donné procuration

M. Jérôme Casas à Mme Marie-Luce Demonet ;
Mme Nathalie Moreau à Mme Florence Alazard ;
Mme Claude Ophèle à M. Loïc Vaillant.

Excusés

MM. Yves Lauvergeat et Patrick Riehl.

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président chargé de la recherche et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente chargée de la formation initiale et continue ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap, de l'égalité et de la diversité ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Chasseguet, directeur du Cabinet ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Philippe Vendrix, directeur du Centre d'études supérieures de la Renaissance ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Patrice Diot, directeur de l'UFR médecine ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; M. Philippe Dailloux, directeur des Services financiers ; Mme Manuelle Ruilier, directrice des ressources humaines.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

Approbation de compte rendu

Compte rendu du Conseil d'administration du 20 avril 2015

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu (cf. P. J.).

*

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 – Politique immobilière

La politique immobilière a été définie par le schéma directeur immobilier (SDI) adopté en 2010. Elle repose sur l'idée que l'Université n'a pas un lieu dédié de type campus, mais qu'elle est insérée dans la ville. Toutefois, ses implantations doivent tendre à regrouper les grands pôles thématiques :

- lettres, arts et sciences humaines sur le site Tanneurs ;
- sciences et techniques sur le site Grandmont ;
- droit, économie et sciences sociales sur le site Deux-Lions ;
- médecine sur le site Tonnelé.

Le SDI avait fait l'unanimité. C'est dans cette même logique que les services centraux ont été regroupés sur le site du Plat d'Etain lorsque l'occasion s'est présentée.

De même, les premières années des formations de santé ont été regroupées sur un même site grâce à l'extension de La Riche.

Le CESR a été étendu grâce à l'achat d'une maison contiguë rue Rapin.

Le laboratoire d'archéologie a été rapproché de la MSH en achetant un étage sur Acticampus.

Par contre, le projet de rapprochement du CFMI et de la musicologie n'a pas progressé.

Quant à l'idée de regrouper l'IUT de Tours sur le site Grandmont, elle n'a pas été retenue, mais des travaux de réhabilitation du site Jean-Luthier seront réalisés sur le CPER 2015-2020 et le suivant.

M. le Président souligne que le SDI prévoyait également d'associer une rénovation énergétique aux projets de construction. Toutes les réhabilitations effectuées ont intégré cette rénovation énergétique, mais une grosse partie reste à faire sur le site Tanneurs. L'Université prévoit d'investir dans les compétences d'un énergéticien, investissement destiné à générer des économies.

Enfin, il est indispensable de financer la maintenance des bâtiments. Le million d'euros prévu initialement a été rogné peu à peu en raison du contexte budgétaire. Il n'en reste pas moins que ces sommes sont nécessaires et nous devons les rétablir. En effet, il est indispensable pour des questions de sécurité et d'économie de réhabiliter le site Tanneurs. Or, nous savons tous que, vu l'état des finances publiques, de l'Etat comme des collectivités, il est illusoire d'espérer des subventions à la hauteur des besoins. Comme un prélèvement sur le fonds de roulement ne serait pas non plus à la hauteur, il ne reste plus que l'hypothèse de lancer un emprunt.

2 – Autorisation de contracter un emprunt

M. le Président indique qu'une autorisation de contracter un emprunt a été présentée au Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et au Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. L'objectif est d'emprunter 16 M € sur 20 ans au taux de 2 %, soit des intérêts d'un montant de 2 575 000 €.

Les arguments en faveur de l'emprunt sont les suivants :

- cela ne coûte rien à l'Etat puisque l'Université prélève sur ses moyens financiers propres ;
- on assure des économies d'énergie donc une diminution des coûts de fonctionnement ;
- on sécurise les lieux tout en évitant des investissements de sauvegarde non pérennes.

M. Gabette indique qu'à l'appui de sa demande, l'Université a présenté une analyse financière portant jusqu'en 2022. Cette analyse, réalisée conjointement avec la Caisse des dépôts et consignations, repose sur les critères hypothétiques suivants :

- une croissance du nombre d'étudiants limitée à 1,5 % par an, contre 2,7 % ces dernières années ;
- le gel de 19 emplois d'enseignants-chercheurs sur la période ;
- une baisse de 5 000 heures ETD du nombre des heures complémentaires ;
- des droits d'inscription moyens calés à 178 € ;
- des ressources en progression de 0,28 % par an ;
- des ressources propres en progression de 1,5 % par an ;
- une formation continue en progression de 1,5 % par an ;
- une taxe d'apprentissage en progression de 4,2 % par an ;
- une dotation pour masse salariale en progression de 0,1 % par an ;
- des charges de service public en progression de 1 % par an ;
- des subventions des collectivités territoriales stables ;
- des charges en hausse de 0,25 % par an ;
- un glissement vieillesse technicité en hausse de 0,3 % par an ;
- des fluides en hausse de 2 % par an ;
- des travaux d'entretien en hausse de 0,3 % par an ;

- des achats et services extérieurs en hausse de 1 % par an

On constate qu'avec ces prévisions, qui ont été jugées crédibles par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et des intérêts d'emprunt représentant environ 125 000 € par an pendant 20 ans :

- la capacité d'autofinancement et le résultat d'exploitation restent positifs ;
- le fonds de roulement se dégrade, mais ne descend pas en dessous de 27 jours ;
- la trésorerie diminue, mais pas en deçà de 41 jours.

En conclusion, la charge de l'emprunt est supportable par l'Université.

M. Desmet doute de la possibilité pour l'Université d'accroître ses ressources propres si dans le même temps elle supprime 19 emplois d'enseignants-chercheurs. Ce seront autant de gens en moins pour aller chercher des contrats.

M. le Président fait observer que ce gel d'emplois est aussi un moyen de contenir la masse salariale et donc de maintenir notre capacité d'autofinancement. Par ailleurs, il considère que nos prévisions sont réalistes, puisqu'elles ne visent qu'à retrouver des niveaux de ressources qui furent les nôtres voici quelques années. Ainsi, il est convaincu de la possibilité de relancer l'activité de certains CETU, dont les prestations de service ont considérablement décliné par rapport à ce qu'elles étaient naguère. Et ce n'est pas le seul domaine dans lequel nous pouvons progresser.

Mme Alazard souligne que l'Université en vient à se substituer à l'Etat. C'est peut-être une bonne chose pour l'Etat, mais pas pour les universités, car c'est créer un dangereux précédent qui peut inciter l'Etat à se désengager du financement des universités. De plus, notre Université sera en position de pionnière dans le domaine des emprunts. Elle trouve les hypothèses présentées hasardeuses et même périlleuses pour l'établissement. Certes, il est urgent de faire des travaux sur le site Tanneurs, mais elle souligne qu'il n'y a eu aucune présentation précise de ces travaux.

M. le Président admet que, certes on se substitue à l'Etat, mais pour une mission que l'Etat ne remplit plus. De plus, nous avons un fonds de roulement de 21,2 M €. Or, nous savons que l'Etat a commencé à prendre le fonds de roulement d'un certain nombre d'universités « riches » pour financer sa politique universitaire. L'intérêt de l'Université est-il d'attendre que l'Etat prélève dans notre fonds de roulement ou d'utiliser ce dernier pour faire des travaux nécessaires à notre bon fonctionnement ? Il précise que, sur les 20 M €, 17 M € sont destinés à refaire le clos et le couvert du site Tanneurs, ce qui génèrera des économies d'énergie. Les 3 autres millions seront utilisés pour la réfection des équipements intérieurs, par exemple l'électricité.

M. le Président rappelle que le fonds de roulement est constitué de crédits publics. Il indique qu'actuellement, seuls l'IEP Paris et l'Université de Reims sont candidats à des emprunts du même type de celui que nous nous proposons de souscrire. Il juge nos prévisions réalistes et pense que le site Tanneurs est la priorité pour l'établissement.

M. Wolf souligne que c'est effectivement une décision très importante, car elle engage l'établissement sur la durée. Cette décision revient à corriger les choix des partenaires institutionnels, qui ont écarté le site Tanneurs au profit d'opérations qui leur semblaient plus payantes en termes de communication, alors même que le site est devenu dangereux. Au regard des éléments présentés, l'emprunt paraît soutenable. Mais il s'interroge sur la densification du site par la fermeture des sites Fromont et Zola.

M. Roncin souligne qu'on peut effectivement refuser l'emprunt et laisser l'Etat prendre ses responsabilités. Mais cela renvoie la solution, dans le meilleur des cas, aux années 2025-2030, ce qui lui semble impossible. Les collectivités locales ne veulent pas non plus intervenir sur ce site pour des raisons qui leur appartiennent. Pour sa part, il souhaite la disparition du site Zola, mais est beaucoup plus réservé sur celle du site Fromont.

En réponse à Mme Cornu-Bernot, M. le Président et M. Gabette soulignent qu'il ne faut pas lier le gel des 19 postes à l'emprunt. Même sans l'emprunt, les postes seront bloqués afin de contenir la masse salariale pour se donner des marges de manœuvre financière. Le poids de l'emprunt sur le budget de fonctionnement est extrêmement faible, puisque les intérêts représenteraient moins de 0,1 % de ce budget, et qu'ils sont compensés par les économies générées (économies d'énergie, dépense de sécurité,...)

Le conseil autorise par 14 voix pour et 2 contre le président à solliciter l'autorisation de l'Etat pour contracter un emprunt destiné à la réhabilitation du site Tanneurs.

3 – Budget rectificatif n°1 de 2015

M. Dailloux présente le projet de budget rectificatif (cf. P. J.) d'un montant plus faible que celui de 2014.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 4,61 M €, dont 490 000 € au titre de la masse salariale. Les recettes de fonctionnement augmentent que de 5,89 M €.

Les dépenses d'investissement progressent de 5,22 M €, tandis que les recettes n'augmentent que de 1,57 M €.

L'Université a désormais une capacité d'autofinancement (CAF), ce qui n'était pas le cas l'an dernier où elle était légèrement déficitaire. De plus, notre CAF s'améliore entre le budget initial et le BR n°1 pour atteindre 2,31 M €.

Le fonds de roulement diminue à 16,5 M €, correspondant à 31 jours de dépenses de fonctionnement et à 42 jours de trésorerie. Il faut noter que le prélèvement sur le fond de roulement, déjà réduit de moitié en 2014, est encore en diminution, en dépit d'un prélèvement de 1,61 M € pour financer l'investissement.

*

POLITIQUE GENERALE

Informations du président

1 – COMUE.

M. le Président informe les conseillers que le décret de création de la COMUE a quitté le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour suivre le circuit habituel de ce type de décret. Sa publication est espérée dans la seconde quinzaine de juin.

Les élections aux conseils de la COMUE sont prévues le 5 novembre 2015, afin que la COMUE soit opérationnelle le 1^{er} janvier 2016.

S'agissant de l'ISITE, M. Le Président donne des informations sur les raisons pour lesquelles notre projet n'a pas été retenu. Le jury international a jugé le dossier scientifiquement bon, mais il n'a pas été convaincu que la COMUE avait la capacité de concrétiser ses ambitions, en raison notamment des 9 thématiques figurant dans le projet, nombre jugé excessif. Le jury a donc recommandé de restreindre le périmètre de l'ISITE en cas de nouvelle candidature. De plus, il a considéré que la gouvernance proposée manquait de clarté, ce qui a nourri des doutes quant à son efficacité. Ce sera sans doute le point qu'il conviendra de clarifier prioritairement en cas de nouvelle candidature.

M. le Président ne cache pas qu'il existe chez de nombreux présidents d'universités une inquiétude portant sur l'existence, dans l'esprit du jury, d'un modèle unique de l'ISITE : un modèle métropolitain avec des universités satellites.

Mme Alazard regrette que ce texte ne remette pas plus clairement en cause le principe de l'appel d'offre qui est celui de l'ISITE. Elle considère que beaucoup d'énergie a été dépensée en vain, alors même que les sommes en jeu en cas de succès ne le justifiaient pas. Elle souligne que la critique principale semble avoir porté sur la gouvernance, ce qui impliquerait en cas de nouvelle candidature d'adopter un autre modèle de gouvernance.

M. le Président distingue très clairement entre la COMUE, qu'il regarde comme nécessaire au développement de notre Université, et l'ISITE. Mais, malgré l'échec de ce dernier, il juge positive notre participation à l'appel d'offre, puisque la construction du dossier de candidature a permis de dégager des thématiques fortes communes aux établissements de la COMUE.

2 – Ouverture de la licence d'allemand

M. le Président propose l'ouverture expérimentale, pour un an, de la licence d'allemand renouvelée. Il précise qu'à ce jour il y a 16 inscrits pour cette formation. L'objectif fixé pour poursuivre l'expérience en 2016-2017 est d'atteindre 25 étudiants.

De toute manière, il y aura une réflexion dans le cadre de la COMUE pour l'offre de formation.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'ouverture de la licence d'allemand pour l'année universitaire 2015-2016.

Affaires financières

Compte rendu de la commission des moyens

M. Roncin présente le compte rendu (cf. P. J.).

La commission a entendu un bilan de la formation continue.

La commission a approuvé :

- la modification du règlement intérieur des marchés, avec notamment le relèvement à 90 000 € HT du seuil de publicité obligatoire sur la plateforme PLACE ;
- une demande d'abandon de créance de l'agent comptable sur l'Ecole supérieure de commerce extérieur de Hanoi pour un montant de 6 755,92 €.

Puisque la modification du règlement intérieur des marchés vise notamment à responsabiliser les directeurs d'unité, M. Lesigne souhaite que des formations soient dispensées à ces derniers pour accompagner le changement.

Le conseil approuve à l'unanimité les décisions ayant reçu un avis favorable de la commission des moyens.

Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation

Compte rendu de la commission de la recherche du 21 avril 2015

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.) de la commission recherche (CR).

La CR a été informée sur l'appel à projets d'initiative académique.

La CR a approuvé :

- la présélection de 5 sujets en vue de l'attribution du financement de 2 post-doctorants étrangers ;
- le financement de 7 projets dans le cadre des actions de recherche collaborative entre des équipes de recherche des Universités de Poitiers et Tours ;
- la répartition du budget qualité internationale ;
- 3 propositions de doctorat *honoris causa*.

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la CR du 21 avril 2015.

Etudes, Vie de l'étudiant et Culture

Compte rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du 23 avril 2015.

Mme Imbault présente le compte rendu (cf. P.J.) de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

La CFVU a été informée sur :

- les modifications du calendrier universitaire 2015-2016 induites par le nouveau zonage ministériel ;
- la politique internationale.

La CFVU a approuvé :

- des créations de diplômes ;
- des modifications de diplômes, de modalités de contrôle des connaissances et d'accès à la session de rattrapage ;
- des conventions de relations internationales avec :
 - o l'Université Veracruzana (Mexique) ;
 - o Vellore Institute of Technology (Inde) ;

- des conventions avec les lycées Descartes et Vaucanson de Tours.

S'agissant de ces dernières conventions, Mme Alazard considère qu'autoriser une inscription en master après un redoublement de 2^e année de classe préparatoire est particulièrement dangereux et dévalorisant pour les filières universitaires pour les étudiants desquelles on exige une licence. Elle souhaite connaître le nombre d'étudiants concernés.

Mme Imbault souligne que l'Université n'a pas pris l'initiative de ces conventions, qui répondent à des demandes de collègues soucieux de ne pas perdre les meilleurs étudiants. C'est une procédure qui existe déjà à Paris et dans de grandes métropoles.

Mme Demonet confirme que cette procédure existe à Paris et est attractive.

M. Wolf souligne que la pratique des validations existe déjà dans notre Université et varie d'une filière à l'autre. Ces conventions vont aider à harmoniser les pratiques et à les encadrer.

M. Fabbri rappelle que les étudiants issus des classes préparatoires scientifiques peuvent passer les épreuves de 3^e année de licence, mais ils ne bénéficient pas d'équivalence automatique.

M. le Président propose un vote sur ces conventions.

Le conseil approuve par 3 voix pour, 2 contre, 8 abstentions et 2 refus de vote les conventions avec les lycées Descartes et Vaucanson de Tours.

Le conseil approuve à l'unanimité les autres propositions ayant reçu un avis favorable de la CFVU du 23 avril 2015.

Affaires générales, juridiques et statutaires

Statuts, annexe aux statuts et règlement intérieur de l'Université

M. le Président présente les modifications introduites, à la demande du Ministère, dans les statuts et le règlement intérieur de l'Université (cf. P.J.).

Mme Delaunay signale que l'annexe ne comporte pas les modifications qu'elle avait soumises en septembre dernier.

M. le Président retire l'annexe du vote.

Le conseil approuve par 14 voix pour et 2 refus de vote les statuts et le règlement intérieur de l'Université.

Ressources humaines

M. le Président indique que le cadre de travail du personnel est retiré de l'ordre du jour, un problème juridique ayant été soulevé lors du passage en comité technique.

1 – Organigrammes de l'Université

M. Gabette indique que ces nouveaux organigrammes (cf. P.J.) visent à répondre à la création d'un nouveau grade dans le corps des attachés. Afin de permettre une évolution de carrière normale aux personnels de ce corps, l'organigramme doit être modifié de manière à rattacher les directeurs de services et les responsables administratifs, directement au DGS. Ils auront ainsi la possibilité d'accéder au grade d'attaché principal hors classe, ce qui ne serait pas le cas avec les actuels organigrammes.

Le conseil approuve à l'unanimité les nouveaux organigrammes.

2 – Cadre de travail de la Direction technique de l'immobilier (DTI).

M. Gabette indique que ce nouveau cadre (cf. P.J.) clarifie les missions de la DTI. Il conduit au renforcement de l'autonomie des antennes techniques des composantes, et permet une simplification administrative. M. Gabette rappelle que la priorité de la DTI va aux travaux touchant aux questions de sécurité, ensuite à la maintenance, et enfin à l'adaptation. Cela permet de prioriser les choix.

Le conseil approuve à l'unanimité le nouveau cadre de travail de la DTI.

3 – Octroi de journées de congés supplémentaires à certains personnels du Service commun de documentation du site Tanneurs.

M. Gabette indique qu'à l'occasion des travaux engagés à la bibliothèque universitaire du site Tanneurs, certains personnels ont fortement contribué aux opérations de déménagement. Ils ont ensuite demandé une compensation financière au titre de la pénibilité de ce travail. Puisqu'il s'agit de pénibilité, il semble plus logique d'accorder aux agents, titulaires ou contractuels, ayant participé à ce déménagement 10 jours de congés de récupération.

Le conseil approuve à l'unanimité l'octroi de 10 jours de congés de récupération aux agents, titulaires ou contractuels, ayant participé à ce déménagement.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18 h.

A Tours, le 2 juin 2015

Le Président,

Loïc VAILLANT

P. J. : 8.